



QUIZ

JOURNÉES
EUROPÉENNES DU
PATRIMOINE
19-20
SEPTEMBRE
2015

Réponse 10 : Réponse A

Le 1% artistique est un dispositif mis en place en 1951 par le secrétariat d'État aux Beaux-arts du ministère de l'Éducation nationale pour instituer la création d'œuvres d'artistes plasticiens, associées à la création architecturale publique. Depuis 1951 donc, dans un objectif de soutien à la création et de sensibilisation à l'art de notre temps, 1 % du montant des travaux d'une construction publique doit être consacré à la création ou à l'acquisition d'œuvres d'art contemporain conçues pour être intégrées au bâtiment.

Plus de 250 œuvres ont été réalisées en Auvergne dont une grande majorité dans les établissements scolaires. Pourtant le dispositif du 1 % artistique est encore très peu connu.

Les journées de valorisation des œuvres du 1% artistique en Auvergne ont lieu du 14 au 20 septembre 2015, une occasion de découvrir les œuvres de ce dispositif présentes dans notre région.

journeesdupatrimoine.fr
#JEP2015